

AUTORISATION DE CONDUITE ENGIN DE MANUTENTION

PROGRAMME

Séquence 1 : Partie théorique

- La réglementation :

- Le code du travail et la réglementation spécifique (décrets...);
 - Le document unique de votre établissement.
- La responsabilité civile et pénale.
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (de votre établissement).
- Les acteurs de la sécurité (inspection du travail, médecine du travail, CHSCT...).
- Les caractéristiques et l'utilisation des engins de manutention de votre établissement :
- Les différents organes, le poste de conduite et les vérifications.
- L'autorisation de conduite et recommandation R389.
- Les règles de conduite dans votre établissement.
- Les règles de stockage dans votre établissement.
- La signalisation : emballages, produits dangereux et circulation.

Séquence 2 : Mise en pratique

- Les vérifications générales ;
- La plaque de charge ;
- Les vérifications et opérations nécessaires pour la prise et la fin de poste ;
- L'évolution en zone dégagée, en marche avant et marche arrière ;
- La circulation en charge et à vide ;
- L'évolution en zone balisée, en marche avant et en marche arrière ;
- La manutention des marchandises, prise et dépose des différentes charges, constitution des charges, les plates-formes, plateau, palette... ;
- Stockage en pile et en rack selon la catégorie d'engin. Evaluation ACEM
- **Évaluation pratique** : évaluation des compétences pratiques et synthèse (points forts et points à améliorer).
- **Évaluation théorique** : Quiz individuel et correction détaillée (Rappels réglementaires, les engins de manutention, les règles de conduite et d'utilisation, et les consignes spécifiques de votre établissement).
- **Travail pratique des axes de progrès** : Les stagiaires travaillent de manière individuelle, en réel sur le terrain, sur les points à améliorer qui ont été identifiés par le formateur lors de la séquence 1.
- **Test final** : Mise en situation ACEM (vérifications générales, plaque de charge, prise et la fin de poste, évolution en zone dégagée, circulation en charge et à vide, évolution en zone balisée, manutention des marchandises, constitution des charges, stockage en pile et en rack... (fonction du type d'engin de manutention)).

OBJECTIFS

- Acquérir la maîtrise des engins de manutention, des règles de sécurité et d'organisation de l'établissement ;
- Connaître l'ensemble des procédures et des règles de sécurité spécifiques à votre établissement.

L'ACEM est un référentiel CERFOS basé sur les **recommandations R489** et qui prend également en compte **les règles de sécurité organisationnelles, techniques et humaines spécifiques de votre établissement et votre démarche prévention**

PUBLIC

- Cette formation s'adresse aux conducteurs d'engins de chantier débutants ou expé-

DUREE ET LIEU

- Durée de la formation à définir selon le nombre de catégorie(s) visée(s) et le type de formation (initiale ou recyclage).

METHODES

- Apports théoriques : présentation PowerPoint, flyer.
- Mise en pratique par les stagiaires.
- Échanges, questions-réponses.
- Tests théoriques et pratiques.
- Des documents sur les thématiques de la formation pourront être remis aux stagiaires.
- A l'issue de la formation, le formateur remet un avis pour la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.